

À l'attention des membres CEATE-E

Swissmem
Politique économique

Pfingstweidstrasse 102
Case postale
CH-8037 Zurich
Tél. +41 44 384 41 11

info@swissmem.ch
www.swissmem.ch

Zurich, le 7 février 2019

Revendications de l'industrie concernant la révision complète de la loi sur le CO₂ après 2020

Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États,

Comme aucun autre secteur de l'économie suisse, l'industrie a déjà fortement diminué ses émissions de gaz à effet de serre depuis 1990. Si l'on entend maintenir la compétitivité de la place industrielle suisse, il faut prendre en considération ces acquis dans la conception de la politique climatique après 2020. Nous attendons que la consultation au sein de la commission CEATE-E débouche sur des **conditions-cadres stables et appropriées permettant aux entreprises industrielles de continuer à exploiter les potentiels de réduction dans l'économie.** Des simplifications doivent être réalisées pour diminuer la charge administrative des entreprises et éliminer leurs désavantages par rapport à la concurrence. **Ces conditions permettront à l'industrie de poursuivre sa contribution à la diminution des émissions en Suisse et à l'étranger pour atteindre l'objectif climatique suisse. L'industrie n'a pas l'intention de réaliser les objectifs fixés uniquement à l'aide de compensations à l'étranger. Toutefois, ces objectifs demandent de la flexibilité.**

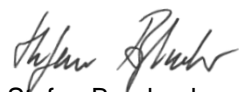
Revendications concrètes des associations signataires :

- **Ouverture des conventions d'objectifs sans limite inférieure** (art. 33 al. 1 lett. b) : la conclusion d'engagements de réduction avec la Confédération sur une base volontaire est un succès. Les entreprises intégrées dans le système de conventions d'objectifs volontaires dépassent souvent leurs objectifs. Par conséquent, il doit être envisagé de permettre également à toutes les entreprises n'étant pas intégrées dans le système d'échange des quotas, de conclure des conventions d'objectifs et de renoncer à une limite inférieure (CHF 15 000.-). Ceci ouvre la voie à d'autres moyens de réductions des émissions en Suisse.
- **Pas d'augmentation supplémentaire et automatique de la taxe maximale sur le CO₂** : nous rejetons une augmentation de la taxe CO₂ sur les combustibles qui est déjà la plus élevée au monde. L'industrie soutient clairement une réduction supplémentaire des émissions de CO₂ et y a déjà fortement contribué. Le nouveau taux maximum de la taxe peut aller jusqu'à doubler la taxe actuelle ce qui est exagéré (art. 31, al. 2). De plus, une augmentation doit bénéficier d'un large soutien politique et ne doit pas pouvoir être imposée automatiquement. De ce fait, et si le Conseil fédéral le demande, c'est au parlement de décider d'une augmentation de la taxe. Dans le cadre de la réalisation des objectifs partiels, il doit donc également être possible de pouvoir diminuer le taux à la demande du Conseil fédéral (art. 31, al. 3).

- **Objectif national de réduction du CO₂ et quotas suisses/étrangers (art. 3, al. 2) :**
l'industrie soutient l'objectif national de réduction de 50%, à condition que sa conception prévoie une flexibilité appropriée.
Dans ce système, les entreprises ayant signé une convention d'objectifs doivent pouvoir choisir si elles désirent ou non une reconnaissance des réductions à l'étranger (art. 33, al. 4, lett. d ; al. 4bis). Nous pensons que premièrement des mesures acceptables pour l'économie seront prises en Suisse. Une fois ces dernières épuisées, il sera possible de prendre des mesures à l'étranger (p.ex. dans la propre entreprise). En exportant des technologies écologiques, l'industrie suisse contribue également à l'étranger à la réduction des gaz à effet de serre qui dépasse fortement son potentiel de réduction en Suisse. La contribution des entreprises suisses à la protection de l'environnement n'est toujours pas prise en considération par la politique climatique suisse. Il faut bien évidemment éviter des décomptes doubles.
- **Redistribution et remboursement de la taxe sur le CO₂ :** les conventions d'objectifs sont un instrument très efficace pour diminuer les émissions de CO₂. L'objectif n'est pas de maximiser les recettes, mais d'offrir la possibilité à un plus grand nombre d'entreprises possibles d'adhérer au système de conventions d'objectifs. L'intention de vouloir éliminer la redistribution (art. 41, al. 4) en diminue l'attractivité : si, pour une entreprise, le bénéfice de la redistribution est élevé et que celui lié au remboursement est bas, il n'existe plus de motivation à diminuer les émissions de CO₂. Par conséquent, il faut maintenir la réglementation en vigueur actuellement. De plus, ceci permettra de limiter le plus possible la charge administrative liée à la redistribution.
- **Prise en considération des intrants :** le secteur industriel a massivement diminué ses émissions de CO₂ au cours des 20 dernières années. Dans ce contexte, il a été possible de découpler la croissance économique de l'industrie des émissions de CO₂. Par rapport à d'autres secteurs, l'industrie est considérée comme un secteur pionnier. De nombreuses entreprises ont déjà fortement exploité le potentiel. Dans le but de déterminer les objectifs jusqu'en 2030, il faut prendre en considération les intrants ainsi que le potentiel de réduction restant et supportable pour les différents secteurs (art. 3, al. 3 ; art. 33, al. 2 lett. b).
- **Couplage des systèmes d'échange des quotas d'émissions (ETS) Suisse-UE (art. 19 et dossier 17.073) :** nous saluons la décision du Conseil national et de la CEATE-E de fusionner l'ETS européen avec celui de la Suisse. Elle confère aux entreprises une sécurité de planification et des conditions-cadres égales au niveau de la politique climatique par rapport à leurs concurrents européens. Pour les entreprises à grande consommation d'énergie tablant sur des horizons d'investissement à très long terme, ceci est primordial.

Nous vous remercions de prendre en considération nos revendications lors de vos délibérations et répondons volontiers à vos éventuelles questions. C'est avec plaisir que nous vous expliquons nos revendications en détail dans le cadre d'une audition.

Meilleures salutations



Stefan Brupbacher
Swissmem, directeur



Stephan Mumenthaler
scienceindustries, directeur



Stefan Vannoni
cemsuisse, directeur



Peter Flückiger
Swisstextiles, directeur